



Prothèses auditives

Comment obtenir des prothèses auditives ou des aides de suppléance à l'audition

Service d'audiologie, Hôpital Hôtel-Dieu – 613 546-3382

Qu'est-ce que je peux attendre de prothèses auditives?

Les prothèses auditives ne rétablissent **pas** l'audition normale, naturelle. Plutôt, elles amplifient, ou augmentent, les sons faibles au moyen d'un petit haut-parleur. Il est important d'avoir des attentes réalistes concernant ce que les prothèses auditives peuvent et ne peuvent pas faire.

Comment se déroulera ma visite à l'hôpital?

- Pendant l'évaluation, l'audiologiste vérifiera si vous avez besoin de prothèses auditives ou d'autres appareils et discutera avec vous des options possibles.
- Vous recevrez des renseignements sur le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) qui fournit une aide financière pour les prothèses auditives.
- Si vous avez besoin de prothèses auditives, l'audiologiste vous donnera une ordonnance en fonction de vos besoins.
- Si vous le désirez, on pourra vous remettre une liste de fournisseurs de prothèses auditives. Vous pourrez ensuite choisir où apporter votre ordonnance.

Ma visite est-elle couverte par l'Assurance-santé de l'Ontario?

Les évaluations auditives sont couvertes par l'Assurance-santé de l'Ontario, mais l'évaluation, l'ordonnance et le suivi relatifs à vos prothèses auditives ne le sont pas.

L'Hôpital Hôtel-Dieu demande des frais pour les services suivants :

- Évaluation des prothèses auditives, y compris la première évaluation de suivi : 120 \$
- Autres rendez-vous de suivi : 100 \$

Ces frais peuvent être déduits à titre de frais médicaux dans votre déclaration de revenus ou ils peuvent être assurés par un régime d'assurance-maladie complémentaire.

*Lorsque vous achetez vos prothèses auditives au centre de distribution de l'Hôtel-Dieu, vos frais de rendez-vous pour les deux ou trois années suivantes sont inclus dans le montant de la facture.

Que se passe-t-il après mon rendez-vous?

- Vous pouvez choisir l'endroit où vous achèterez vos prothèses auditives. Le prix est généralement de 650 \$ et plus par oreille après l'application de la subvention du PAAF.
- Apportez votre ordonnance et tout autre document pertinent chez le fournisseur de votre choix.
- Le fournisseur pourrait prendre une empreinte de votre oreille pour s'assurer que les prothèses sont bien ajustées. En général, celles-ci devront être commandées.
- Vos prothèses auditives devraient arriver chez le fournisseur dans les deux semaines suivantes. Vous devrez les payer une fois l'ajustement terminé.
- Vous aurez une période d'essai pendant laquelle vous pourrez décider si vos prothèses auditives répondent à vos besoins.
- On vous fixera un rendez-vous de suivi pour vérifier que tout fonctionne bien.

Comment se déroulera mon rendez-vous de suivi à l'hôpital?

- L'audiologiste évaluera vos prothèses pour s'assurer qu'elles fonctionnent bien.
- Vous et l'audiologiste déciderez ensemble si les prothèses auditives répondent à vos besoins.

Que se passera-t-il si les prothèses auditives ne répondent pas à vos besoins?

- Si les prothèses auditives ne répondent pas à vos besoins, vous pouvez les renvoyer au fournisseur, mais seulement pendant la période d'essai.
- La plupart des fournisseurs demandent des frais de retour pour leur temps, le service et le matériel. Ces frais sont de 200 \$ par appareil.
- Si vous renvoyez vos prothèses auditives et choisissez d'en essayer un autre ensemble, un crédit sera appliqué au nouvel ensemble.

Points importants

- Si votre audition change, ou si vous pensez que vos prothèses auditives sont défectueuses, **dites-le-nous** immédiatement. Les prothèses auditives doivent quelques fois être mises à jour ou réparées.
- N'abandonnez pas vos prothèses auditives dans le fond d'un tiroir! Prenez un rendez-vous pour les faire ajuster correctement.